

L'ESSENTIEL

Depuis 1999 et la création de l'euro, la Banque de France n'est plus seulement la banque centrale de la France ; elle fait partie de l'Eurosystème, aux côtés de la Banque centrale européenne (BCE) et des 20 autres banques centrales nationales (BCN) des pays de la zone euro. Ces banques centrales partagent les mêmes objectifs : maintenir la stabilité des prix, préserver la confiance dans l'euro, et, sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, soutenir les politiques économiques pour la prospérité de la zone euro.

La Banque de France détient 16,36 % du capital de la BCE. Elle participe à toutes les étapes du processus de décision de l'Eurosystème :

- elle effectue des études, des travaux de recherche et collecte des statistiques. Elle fait remonter ces informations au niveau européen ;
- sur cette base notamment, le Conseil des gouverneurs de la BCE, constitué du directoire de la BCE et des gouverneurs des banques centrales

nationales, prend les décisions qui s'appliquent à toute la zone euro. Les principales sont relatives à l'évolution du taux d'intérêt directeur ;

- les décisions sont ensuite mises en œuvre de manière décentralisée par les banques centrales nationales dans chaque pays. Par exemple, la Banque de France assure le refinancement des banques installées en France ou bien encore la production et la mise en circulation des billets en euros sur le territoire français ;
- ces décisions sont expliquées dans tous les pays de façon cohérente en tenant compte des spécificités culturelles et institutionnelles.

La Banque de France exerce aussi à l'échelle nationale des responsabilités attribuées par la loi, comme la lutte contre le surendettement. Au niveau européen, son expertise est reconnue dans des domaines tels que les systèmes de paiement, la fabrication des billets ou les interventions sur les marchés financiers. De même, elle

participe activement aux réflexions et aux expérimentations en matière de monnaie numérique de banque centrale (MNBC), avec le projet d'euro-numérique, et au verdissement de la finance. Elle est également partie prenante du contrôle des banques dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique (MSU). Ajoutées à son implication dans les groupes de travail de l'Eurosystème, ces caractéristiques contribuent à son poids en Europe.

La création de l'euro n'a donc pas supprimé le travail des banques centrales nationales mais l'a modifié en les conduisant à se concerter pour élaborer et appliquer la politique monétaire unique.

QUELQUES CHIFFRES

266

Nombre de personnes de la Banque de France détachées dans les institutions européennes (décembre 2025)

578 millions

Nombre approximatif de billets en euros fabriqués par la Banque de France en 2025

15

Nombre moyen de réunions du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne auxquelles la Banque de France participe chaque année

16,36 %

Part du capital de la Banque centrale européenne souscrit par la Banque de France. Le reste du capital appartient aux autres banques centrales nationales de l'Union européenne

UN PEU D'HISTOIRE

1800

- Création de la Banque de France.

1957

- Signature du Traité de Rome : création de la Communauté économique européenne.

1992

- Signature du traité de Maastricht qui prévoit l'instauration de l'Union économique et monétaire.

1998

- Création de la Banque centrale européenne.

1999

- La Banque de France contribue au passage du franc à l'euro.

2002

- Mise en circulation des pièces et des billets en euros.

2014

- La Banque de France participe au développement de l'Union bancaire et au Mécanisme de surveillance unique.

COMPRENDRE

► La coordination des politiques économiques

L'une des conditions du succès de la politique monétaire unique est la bonne coordination des politiques économiques entre les pays.

La Banque de France travaille en étroite relation non seulement avec les autres banques centrales nationales mais aussi avec les gouvernements et les institutions économiques européennes. Elle participe à la préparation des décisions de la zone euro, mais aussi plus largement à celles de l'Union européenne (UE). Elle fait ainsi partie du Comité économique et financier qui réunit, à Bruxelles, les représentants des ministères

des Finances, des BCN, de la BCE et de la Commission européenne. Ce comité prépare les travaux et les délibérations du Conseil ECOFIN, qui regroupe les ministres de l'Économie et des Finances des 27 États de l'UE et auquel les BCN participent deux fois par an. Pour ce faire, ce Comité économique et financier suit la situation économique et financière de l'UE et de ses pays membres et émet des avis en matière de politique économique.

Enfin, la Banque de France fait partie du Conseil européen du risque systémique, créé en 2010 à la suite de la crise financière mondiale.



Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, au siège de la BCE à Francfort

LA BANQUE DE FRANCE, L'EUROPE ET VOUS

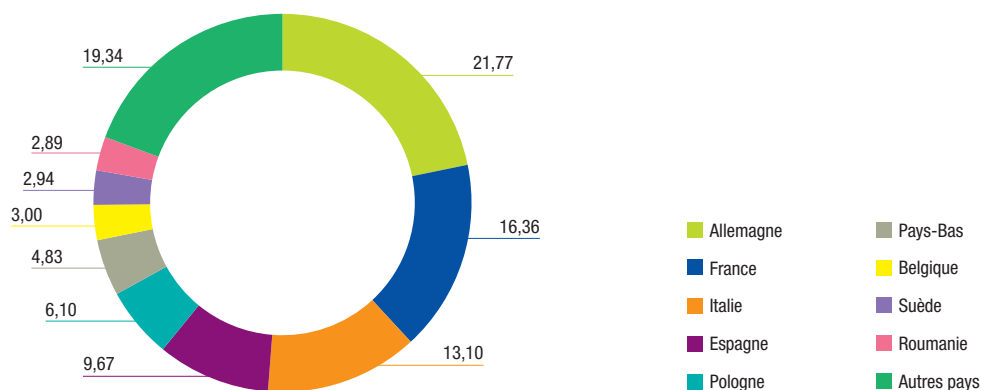
Vous empruntez de l'argent à votre banque : le taux d'intérêt de votre crédit dépend notamment du taux directeur, déterminé par le Conseil des gouverneurs de la BCE. Le gouverneur de la Banque de France, membre de ce Conseil, participe à la fixation de ce taux, en fonction de la situation économique de la zone euro.

Vous déposez votre épargne en toute confiance dans un établissement de crédit : la Banque de France contribue au maintien de la stabilité financière. Les banques, notamment, font l'objet de contrôles et d'une supervision par

les autorités nationales et européennes afin de prévenir les faillites et de sécuriser les dépôts des usagers.

Vous utilisez des moyens de paiement en euros : la Banque de France est le premier producteur de billets en euros. Elle a également contribué à mettre en place le mandat européen de paiement SEPA qui a facilité les transactions des Européens au quotidien.

Répartition du capital de la Banque centrale européenne (en %)



Source : Banque centrale européenne.

Lecture : répartition du capital souscrit de la BCE entre les banques centrales nationales de l'UE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les six banques centrales nationales des pays de l'UE n'appartenant pas à la zone euro (Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède) ne libèrent (c'est-à-dire : ne versent) qu'une petite partie de leur part de capital souscrit.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire

- Rapport annuel de la Banque de France, Banque de France
- Rapport annuel de la BCE, BCE
- Rapport annuel de la BCE – supervision bancaire, BCE

À lire

- De la tétanie à la mobilisation générale, Comment agir face au basculement américain, Lettre au président de la République, Banque de France, 2025
- Le rôle international de l'euro et le développement d'actifs sûrs européens, Mécanisme européen de stabilité, Luxembourg, 2 octobre 2025

À voir

- La BCE et l'Eurosystème expliqués en 3 minutes, vidéo BCE
- Le mécanisme de surveillance unique (MSU), BCE
- Carte interactive de la zone euro et de l'UE, BCE
- L'UE et la zone euro, dossier multimédia, Citéco



Retrouvez-nous sur le site internet de la Banque de France, rubrique ABC de l'économie

